

Nakano

Rentrée des étudiants internationaux Octobre 2023

Le programme de la Nakano School of business permet d'acquérir les connaissances professionnelles d'une entreprise internationale en étudiant avec des professeurs expérimentés. Ajoutée à un enrichissement culturel et une expérience unique, cette formation vous aidera sur le chemin de la réussite.

L'école est en relation avec de nombreuses entreprises japonaises et internationales qui viennent directement dans l'école présenter leur entreprise et chercher les nouveaux membres de leurs équipes. Nous accompagnons l'étudiant dans ses recherches d'emploi jusqu'à l'obtention du visa travail. Vous aussi, venez étudier avec nous et réalisez votre rêve de travailler au Japon.

1. Formations proposées

Formation	Durée	Diplôme obtenu
Management Business	2ans	Diplôme
IT Design Business	2ans	Diplôme

2. Organisation des cours

5 jours par semaine du lundi au vendredi de 9h30 à 14h40

Vacances d'hiver: De mi-décembre à début janvier Vacances du printemps : Demi-février à début avril

Vacances d'été : De mi-juillet à début septembre.

3. Conditions d'admission

L'étudiant doit remplir 3 conditions

- (1) Avoir validé les 12 années d'études obligatoires dans le pays d'origine.
- (2) Avoir une formation d'au moins 6 mois dans une école de langue japonaise reconnue par l'Association for the Promotion of Japanese Language Education.
Selon l'institution de japonais, une année d'étude sera demandée.
- (3) L'étudiant doit avoir les finances pour payer la scolarité et la vie quotidienne durant sa scolarité.

4. Demande de candidature

Demande de candidature	Date d'Inscription	Note
1ère Session	3 Avril 2023~	Horaires d'Ouverture: 9h30 à 17h00 ※ La période d'inscription s'arrêtera dès que l'école aura atteint les effectifs.
2ème Session	10 Juillet 2023~	

5. Documents requis pour l'inscription

- (1) **Le certificat de demande d'admission**(+1photo d'identité:format4 cm×3 cm)
- (2) **Une photo pour la demande de carte d'étudiante**(photo d'identité format4 cm×3 cm)
- (3) **La fiche de renseignements**
- (4) Le **certificat du taux de présence**, les **résultats académiques** et le **certificat du diplôme** de l'école de japonais
- (5) Le **certificat du diplôme** et les **résultats académiques** de la dernière formation dans votre pays(original et copie)
- (6) La **carte de résidence**, le **passport** et la **carte d'assurance santé** (original et copie)
- (7) **Les relevés bancaires et attestations de virements**(Originaux and Copies)
- (8) **Le Certificat de taxation** pour les étudiants résidant au Japon (original)

Vous pouvez apporter directement les documents ou les envoyer par la poste.

Aucun document ne sera rendu.

6. La Selection

La sélection se fait sur la présence des documents demandés, un examen de japonais équivalent au JLPT (Japanese Language Proficiency Test) N2 et un entretien oral. **L'examen d'entrée est gratuit.** Le résultat vous sera envoyé par la poste.

7. Inscription

A l'obtention de la réponse positive, les étudiants devront payer un **premier acompte** avant la date indiquée sur la convocation.

8. Frais de scolarité

	Frais de scolarité 1 ^{ère} Année		2 ^{ème} Année
	Payment en 1 fois	Payment en 3 fois	Frais de scolarité
Frais d'inscription	¥200,000	¥200,000	¥0
Frais d'étude (inclus les manuels)	¥680,000	¥680,000	¥680,000
Frais d'équipement	¥200,000	¥200,000	¥200,000
Sous-total	¥1,080,000	¥1,080,000	¥880,000
Aide financière de l'école offerte aux étudiants étrangers	-¥400,000	-¥300,000	-¥100,000
Total	¥680,000	¥780,000	¥780,000

(1) Dans le cas d'un paiement en une fois : L'étudiant devra payer la totalité de la scolarité (¥680,000) avant une date indiquée. L'étudiant recevra son **certificat de scolarité** après le paiement.

(2) Dans le cas d'un paiement segmenté (¥780,000)

- Le 1^{er} versement de **¥250,000** devra être réglé avant une date indiquée.
- Le 2nd versement de **¥250,000** devra être réglé avant le **25 Août 2023**.
L'étudiant recevra son **certificat de scolarité** après le 2nd paiement.
- Le 3^e versement de **¥280,000** devra être réglé avant le **2 Février 2024**.

(3) Le versement des frais de scolarité de 2^{ème} année devra être versé entièrement avant le **13 Septembre 2024**.

(2) Condition d'annulation

L'étudiant peut annuler son inscription avant le 30 Septembre 2023 après remise de l'original du formulaire d'annulation. Conformément au 「18 文科高第 536 号」, les frais avancés pour la scolarité seront remboursés à l'exception des frais d'inscription.

A partir du 1^{er} Octobre 2023, les frais d'inscription ne seront plus remboursés.

☎ : 0422-48-2347

Nakano School of Business

